

DÉCISION DU DIRECTEUR N° D23 - 016

CHÈQUES DÉJEUNERS MILLÉSIME 2022

Je soussignée,

Florence Hilaire, Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),

Ledit Établissement, créé par décret N°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, ayant son siège à Saint-Etienne, 2 Avenue Grüner.

Agissant en sa qualité de Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, désignée à cet effet par mandat renouvelée pour une durée de cinq ans, par arrêté du Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement en date du 18 septembre 2023 (NOR : TREL2322431A).

Considérant

- Le remboursement à l'EPORA par la société Up Déjeuner des titres restaurants, millésime 2022, correspondant aux titres perdus ou périmés, pour un montant de 910,93€ ;
- Le remboursement à l'EPORA par la société Edenred des titres restaurants, millésime 2022, correspondant aux titres perdus ou périmés, pour un montant de 531,00€ ;

Décide par la présente :

- De reverser, en application des dispositions de l'article R. 3262-14 du Code du Travail, la contre-valeur de ces titres perdus ou périmés au titre de l'année 2022, pour un montant de 1 441,93€ au profit du CSE de l'EPORA.

Fait à St Etienne, le 19/12/2023,


Le Directrice Générale
Florence HILAIRE

18 DEC. 2023

MILLESIME 2022

Réf : 2022 009865

CODE CLIENT : 102 31142

(à rappeler dans toute correspondance)

EPORA

2 AVENUE GRUNER

42029 ST ETIENNE CEDEX 1

EPORA

GENNEVILLIERS, LE 15 DECEMBRE 2023

Cher Client,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint, un chèque représentant le montant de la ristourne correspondant aux Chèques Déjeuner perdus ou périmés, en application de l'article L 3262-5 du Code du Travail (ancien Article 22 de l'Ordonnance n°67-830 du 27 Septembre 1967) et des articles R 3262-13 et R 3262-14 du Code du Travail (ancien Article 12 du décret n°67-1165 du 22 Décembre 1967). Conformément aux textes ci-dessus, le montant de cette ristourne est calculé sur la valeur des Chèques Déjeuner **MILLESIME 2022** non présentés au remboursement dans les délais légaux. La répartition est effectuée à due proportion des achats de Chèques Déjeuner opérés au cours du millésime concerné.

Comme le précise l'article R 3262-14 du Code du Travail (ancien Article 12 al 3 et 4 du décret n°67-1165 du 22 Décembre 1967), il vous appartient de verser ce chèque au profit de votre Comité d'Entreprise ou à défaut, de l'affecter au budget des activités sociales et culturelles de votre entreprise.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez,
Nous vous prions d'agréer, Cher Client, l'expression de nos sentiments distingués.

Président.
Youssef ACHOUR.

Chèque n° 7468588



Up - Société Coopérative et Participative à forme anonyme et capital variable ayant son siège social 27-29 avenue des Louvresses
CS 10053 - 92234 Gennevilliers Cedex - Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 642 044 366 - SIRET - 642.044.366.00069
TVA Intracommunautaire FR36642044366 - Code NAF APE 6619B - Contact : Tél : 01 41 85 05 05 - Fax : 01 41 85 05 01 / <https://up.coop/updejeuner/employeurs>



10-32-2625 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org



Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou de toute autre établissement admis à être endossataire par la loi

NEUF CENT DIX EUROS QUATRE VINGT TREIZE CENTS *****

€

****910,93*

EPORA

42 029 ST ETIENNE CEDEX 1

Payable en France
CREDIT COOPERATIF
CENTRE D'AFFAIRES PESARO
12 Boulevard Pesaro - CS 10002
92024 NANTERRE CEDEX
Tél. 01 47 24 80 25

Compte Ristourne N° 08022913244
UP Chèque Déjeuner Ristourne
27-29 Avenue des Louvresses
ZAC des Louvresses
92234 GENNEVILLIERS Cedex

GENNEVILLIERS, LE 15/12/2023

UP est certifié ISO 9001 et ISO 14001.
Ces certifications sont donc pour vous la garantie d'un service performant, du respect de nos engagements et de la préservation de l'environnement.

SC-12/2023

(Signature)

(30)

7468588 00750025599084 003022913244



MALAKOFF, 01/12/2023

Courrier arrivé le

19 DEC. 2023



EPORA



011825 (011825) - 0001/0001
CL1746 (645036)
0000000-7052706-00000

EPORA
MME JAVELLE-SÉVERINE
2 AVENUE GRUNER CS 32902
2 AVENUE GRUNER
42029 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir choisi la solution Ticket Restaurant®.

Conformément à la réglementation en vigueur ⁽¹⁾, la quote-part du montant global des titres Ticket Restaurant® Perdus ou Pêrimés au titre du millésime 2022 vous est aujourd'hui remboursée. Cette somme doit être versée à votre Comité Social et Economique (CSE) Comité des Œuvres Sociales ou, à défaut, à votre entreprise pour affectation à ses œuvres sociales.

À ce titre, pourquoi ne pas faire bénéficier vos collaborateurs de chèques ou de cartes cadeaux Kadéos ?

En effet, à chaque événement fixé par l'ACOSS ⁽²⁾, vous pouvez bénéficier d'exonérations de charges sociales allant jusqu'à 183 € par collaborateur.

À cette occasion, faites plaisir à vos collaborateurs; tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux ⁽³⁾.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur commercial.

Nous vous remercions de votre confiance.

A bientôt,

Votre équipe Edenred

(1) En application des dispositions des articles L3262-5, R3262-13 et R3262-14 du code du travail dans sa rédaction actuellement en vigueur. (2) Pour les événements suivants fixés par l'ACOSS : Noël, Fêtes des Mères/Pères, Rentrée Scolaire, Naissance, Mariage, Départ en retraite, Sainte Catherine et Saint Nicolas. Dès lors que le bénéficiaire est concerné par l'événement (3) 183€? Plafond d'exonération 2023 communiqué sur le site portail des Urssaf au 01-01-2023 sous réserve de parution de la circulaire ACOSS 2023. Les informations contenues dans ce document sont purement indicatives et ne revêtent aucun caractère contractuel.

Edenred France
Immeuble Columbus
178, boulevard Gabriel Péri
92245 Malakoff Cedex - France
edenred.fr

EDENRED FRANCE, SAS au capital de 464.966.992 € dont le siège social est situé 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff - 393 365 135 R.C.S. Nanterre - TVA Intra Communautaire : FR 13 393 365 135. - n° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours : IM092150009 - Assurance RCP : GENERALI IARD, 7 boulevard Haussmann, 75009 PARIS - Garant : ATRIADUS CREDIT INSURANCE NV, 159, rue Anatole France (Bâtiment B - CS 50118) - 92596 LEVALLOIS-PERRET Cedex - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 027 496 en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance. Les marques mentionnées sur ce document sont enregistrées et propriété de EDENRED S.E ou des sociétés de son groupe.

Chèque
à
détacher

SG 

Payez contre ce chèque, non endossable
sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi

*CINQ CENT TRENTE-ET-UN EUROS*****

*CINQ CENT TRENTE-ET-UN EUROS*****

A*EPORA*****

Payable en France:

SOCIETE GENERALE
PARIS CENTRE ENTREP 03640
132 rue REAUMUR
75002 PARIS
TEL: 01.42.79.59.00

Compte N° 00020003046
EDENRED FRANCE
166-180, boulevard Gabriel Péri
92245 MALAKOFF Cedex

Fait à: MALAKOFF
Le: 01/12/2023

€**531.00**

Cheque n° <67>

252570 / 15521

CLP 1023





44781024 0750000039001 364020003046